



HORSE LIFE INSURANCE
Underwritten by Lloyd's Insurance Company S.A.
Arranged by Catherine de Buyl Horse Insurance
N° FSMA 010698 A

Assurance « Produit à naître »

Assurance produit à naître, gestation naturelle ou transfert d'embryon

- Assurance de l'embryon dès le 42^{ème} jour de gestation jusqu'à 120 jours après la naissance
- Embryon assuré contre tous les risques de mortalité quelle que soit la cause :
→ Décès de la jument, décès de l'embryon, décès au poulinage, poulain mort-né
Remboursement à 100% de la valeur assurée
- La valeur assurée est doublée, sans surprime, dès réception du « certificat de naissance » du poulain en bonne santé, établi 48H après la naissance
- **Tous les risques de mortalité pour le poulain sont couverts :**
→ Maladie, accident, coliques durant 120 jours après la naissance

